

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

## D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

~~~~~

### SÉANCE DU 31 JUILLET 2013

~~~~~

#### Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,  
Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Anne BARBET, M. Robert BAREILLE,  
Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET, Adjoints,  
Mme Marie-José ROMEO, Mme Dominique QUEHEILLE,  
Mme Georgette SALHI, M. Jean-Michel BRUGIDOU,  
Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE,  
M. Jean-Marie GINIEIS, M. Philippe GARROTE, M. Jean-Pierre ARANJO,  
Mme Nathalie REGUEIRO, M. Fabien REICHERT, M. Gilles BITAILLOU,  
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE.

#### Excusées :

Mme Florence AGRAZ, Mme Jany N'HAUX.

#### Délégations de vote :

M. Yves TOURAINE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET,  
Mme Véronique PEBEYRE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,  
Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Nathalie REGUEIRO,  
Mme Eliane YTHIER donne pouvoir à Mme Eliane BELLEGARDE,  
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,  
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à M. Michel ADAM,  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,  
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

~~~~~

## 6 - PROGRAMME PLURIANNUEL DE MISE EN SECURITE BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur MAILLET expose que dans le cadre de la mise en conformité des installations d'incendie et secours des bâtiments communaux, il est envisagé les travaux suivants pour 2013 :

- Programme de mise en conformité de la salle Palas : 25 000 HT ;
- Programme de mise en conformité de la cité administrative Rue Adoue : 14 000 euros HT ;
- Programme de mise en conformité du Centre Municipal d'Animation : 12 500 € HT.

.../...

Ces opérations sont éligibles à la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Des financements à hauteur de 30 % seront sollicités auprès de l'État.

Par ailleurs des aides seront mobilisées auprès du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques dans le cadre du contrat de territoire à hauteur de 20 %.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2013.

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **SOLLICITE** les aides telles qu'exposées,
- **DECIDE** que la Commune se substituera aux partenaires financiers dans la mesure où les subventions n'étaient pas obtenues.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 31 juillet 2013.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,  
Par délégation, le Premier Adjoint

**AFFICHE LE 05/08/2013**

**Jean-Etienne GAILLAT**